

Chers parents,

Vous avez inscrit votre enfant à l'école Saint Joseph, un établissement catholique d'enseignement. Notre association de parents bénévoles représente les parents et les enfants et participe, de manière concrète, à la vie et à l'animation de l'école. Au travers de nos actions tout au long de l'année, nous essayons de contribuer à l'épanouissement des enfants. C'est pourquoi nous sommes tous concernés et l'APEL ne peut fonctionner pleinement sans votre participation.

Cotiser à l'APEL, c'est soutenir financièrement l'organisme dont le but est d'améliorer le quotidien de nos enfants à l'école au travers du financement de matériel pédagogique, jeux de cours, ou aux divers projets mis en place par les maîtresses. Chacun de nous est donc concerné.

La cotisation n'est pas obligatoire, mais elle s'inscrit dans la démarche volontaire des familles qui ont fait le choix de l'enseignement catholique.

Cette année, le mode d'adhésion reste le même que l'année dernière. Pour une cotisation standard, le montant s'élève à 25,50 € (19 € + 6,50 €) ; vous noterez une augmentation de à 0,50€. Ce montant sert à financer d'une part les structures régionales et nationales de l'APEL 44, votre abonnement au magazine « Famille Éducation », le service téléphonique « APEL Service » qui est à votre disposition et d'autre part les projets de l'APEL Saint-Joseph à hauteur de 6,50 € par famille

Plusieurs choix se présentent à vous :

- 1^{er} cas : vous choisissez d'adhérer à l'APEL 44 et de cotiser à hauteur de 25€50. Cela n'engage pas votre participation en tant que membre APEL sur les diverses actions, mais vous participerez financièrement à la vie de l'école et aurez un droit de vote lors des conseils d'administration.
- 2^e cas : votre plus jeune enfant est scolarisé dans un autre établissement de l'enseignement catholique et vous avez déjà payé les 19 € à l'APEL 44. Vous pouvez dans ce cas ne régler que la part qui revient à l'école, à savoir 6,50 €.
- 3^e cas : vous pouvez choisir de faire un don libre qui sera entièrement reversé à l'école. Dans ce cas, sur demande, nous vous fournirons une attestation fiscale.
- 4^e cas : vous ne souhaitez pas cotiser.

Si vous avez la moindre question, n'hésitez pas à vous tourner vers un membre APEL ou à nous envoyer un mail. Nous sommes à votre disposition.

L'équipe APEL